

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

21

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **11 DECEMBRE 2025**

Objet de la délibération :

**SAINT RAPHAEL –
OPERATION « RUE
CHARABOIS » PROJET
D'ACQUISITION -
AMELIORATION -
6 LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Serge PELLEGRIN, Valérie
RIALLAND

Rodolphe ARNAUD, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Delphine GROSSO, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Carmen
COINTREL, Patrick DEBIEUVRE, Marc LAURIOL, Dominique LAIN,
Jacques PEYROT

Représentants du CSE présent : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

VAR HABITAT a été sollicité par la Ville de Saint Raphaël pour l'acquisition de logements en lots de copropriété dans un immeuble sis Rue Charaboïs, en vue de sa réhabilitation qui permettra la réalisation de 6 logements sociaux.

L'opération nécessite l'acquisition d'un tènement foncier, figurant au cadastre de la manière suivante :

Commune : SAINT RAPHAEL
Section : AT
Numéro : 134 pour une superficie de 142 m²
Lots de copropriété n° : 2/3/4/5/6/7

S'agissant du programme, Var Habitat souhaite réaliser la réhabilitation des logements et du bâti existant, avec un objectif thermique d'obtention d'un classement C au niveau du DPE.

La répartition par produit serait de 6 T2 PLS.

La Commune céderait l'ensemble foncier bâti moyennant un prix de 830.000 €.

A ce jour, l'estimation prévisionnelle de cette opération est de : 1 239 272 € TTC et se décompose comme suit :

Subventions COMMUNE	103 000 €
Prêts CDC PLS	836 993 €
Fonds Propres	299 279 €
TOTAL	1 239 272 €

Les fonds propres à investir au titre de cette opération en PLS s'élèvent à 299 279€ (24,15%) soit 49 880 € par logement.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- Le lancement de l'opération et son coût prévisionnel,
- L'acquisition du foncier bâti au prix de 830.000 €
- Le lancement des études, appels d'offres service et travaux et signature des marchés afférents,
- Le Directeur Général à signer tous les actes à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI